

La jeunesse en France a-t-elle un avenir ?



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Centre d'Affaires des 4 As
BP 107 - 90002 Belfort Cedex
Tél : 03 84 46 51 51 - Fax : 03 84 46 51 50
Courriel : contact@autb.fr

Table des matières

Les Jeunes et l'emploi	4
Les Jeunes et l'emploi en Territoire de Belfort	5
En France, tout se joue à l'école.	6
Il n'y a pas véritablement de 2nde chance	6
Marginalisation des jeunes	7
Les jeunes et le logement	9
Les jeunes et le logement en Territoire de Belfort	10
Les jeunes en Franche Comté et en Territoire de Belfort	11
Une politique publique à l'égard des jeunes de plus en plus inopérante	12
Quelles solutions pour les jeunes ?	13
Les solutions adoptées par quelques pays européens.	13
ANNEXES	19

Depuis plusieurs mois et bien avant le mouvement contre la réforme des retraites, pas un jour, sans qu'il n'y ait dans la presse quotidienne nationale, dans un hebdomadaire, dans un quotidien un article sur la détresse des jeunes où leurs difficultés à s'insérer ou bien encore sur la thématique de « la jeunesse sacrifiée ». Nombre d'observateurs décèlent **une rupture générationnelle** à propos du débat sur les retraites comme si elle apparaissait seulement à cette occasion.

Martin HIRSCH lui-même avait soulevé le problème dans le « **livret vert de la jeunesse** » (2008) sorte de pré-rapport avant la mise en place du RSA. Récemment après la sortie de son dernier livre, « Secrets de fabrication » (2010), il parle de « **problème de civilisation** » en ajoutant que l'âge moyen des électeurs français est de 59 ans. Martin HIRSCH, sur le modèle du suffrage familial avait suggéré il y a quelques années d'accorder une voix double aux jeunes ; par exemple, un jeune électeur de moins de 30 ans « compterait 2 voix » aux élections. D'autres depuis une dizaine d'années, certes minoritaires, proposent d'abaisser la majorité à l'âge de 16 ans.

Après tout, **en 1921**, devant l'effondrement démographique de la France, il s'était trouvé une majorité de députés pour adopter le principe du **suffrage familial** (autant d'enfants mineurs, autant de voix pour le chef de famille, donc le père dans le contexte de l'époque) en substitution au **suffrage universel**.

La commission parlementaire chargée de la mise au point technique enterrera le dossier sous la pression des républicains « pur jus » et des radicaux et des socialistes. Mais le débat sera récurrent jusqu'en 1944, au sein du **Conseil National de la Résistance** et à l'Assemblée d'Alger où Michel DEBRE, Alfred SAUVY et d'autres comme Michel PRIGENT refont la proposition du suffrage familial.

Finalement le Général DE GAULLE tranchera en faveur du droit de vote pour les femmes et le maintien du suffrage universel nettement plus égalitariste et conforme aux idéaux de la République.

Le pacte social et républicain de 1945 débouchera sur la fondation de la Sécurité Sociale avec une « branche famille » qui mène une politique familiale ambitieuse et d'envergure, aboutissant au « baby-boom » et clôt d'une certaine manière le débat sur la démographie ouvert quasiment depuis 1890 en France...

Si on regarde rétrospectivement ces 40 dernières années, le débat sur la **jeunesse**, la place de celle-ci dans la société, son insertion, est ouvert **avec acuité depuis 1968**, régulièrement et périodiquement et continûment jusqu'à la question du « RSA jeunes » qui démarre au 1er septembre 2010 dans un cadre trop étroit.

Pourtant déjà en **août 1958**, un signe avant coureur sur la crise affectant la jeunesse et sa place dans la société est lancé : **37 mouvements nationaux de jeunesse** aussi bien **laïques** que **catholiques** apostrophent le monde politique sur la place et l'avenir des jeunes dans la société française.

En 1974, le Président GISCARD D'ESTAING abaisse l'âge de la majorité civique à 18 ans. Mais pour autant, rien n'est résolu sur la citoyenneté des jeunes. Trente ans plus tard, le taux d'abstention aux élections sur la tranche des 18-25 ans ne cesse d'augmenter ; étroitement dépendants de leur famille ou de la charité publique (contrats aidés), ils désinvestissent le monde qui les traite en permanence en « **mineurs** » : RSA jeunes qui ne concernera

au final que « 15 000 jeunes » mais pourquoi pas le RSA tout court ; certains parlent de prolonger les allocations familiales jusqu'à 22 ans voir 24 ans ! Sont-ils majeurs à cet âge-là seulement et dorénavant ?

Dès lors, la crise est récurrente.

En 1994, Edouard BALLADUR, alors Premier Ministre veut installer le **CIP** (Contrat d'Insertion Professionnelle) qui s'adressait au moins de 26 ans avec une rémunération à 80 % du SMIC. Des dizaines de milliers de jeunes, considèrent cette proposition comme une insulte puisqu'elle les désigne comme étant mineur au point de ne pas mériter un salaire complet !

En 1995, le mouvement qui se déclenche en décembre, révélateur d'une vraie crise sociale oblige le **gouvernement JUPPE** à convoquer un « **sommet pour l'emploi des jeunes** » : il fut demandé aux entreprises de réserver 50 % de leurs nouvelles embauches aux moins de 25 ans. Six mois plus tard, le bilan est maigre ; les patrons n'ayant tenu aucun de leurs engagements.

En juin 1997, Lionel JOSPIN Premier Ministre annonce la création de **700 000 emplois jeunes**, 350 000 dans le public, 350 000 dans le privé. Dans le privé, rien ne se concrétisera pour cause de négociations sur les 35 heures... Dans le secteur public, grâce à la mission Schwartz (moderniser sans exclure) quelques résultats positifs ont été enregistrés, des jeunes débouchent sur une qualification et sur une embauche définitive. B. Schwartz a conduit à Belfort entre 1998 et 2003 une mission expérimentale pour le compte du Conseil Général qui fut exemplaire.

En 2005, survient à l'automne ce que l'on a appelé « **la révolte des banlieues** ». En urgence, le **FASILD** (Fonds d'Action Sociale et de Lutte contre les Discriminations) est transformé en « Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (**ACSE**) ». Mais un an plus tard, le vote par l'assemblée du « contrat première embauche » (**CPE**) dont la principale disposition est d'autoriser le licenciement sans obligation pour l'employeur de motiver sa décision, remet le feu aux poudres. Néanmoins, à travers l'ACSE, les programmes de réussite scolaire, la mise en place d'internat pour la réussite scolaire vise à s'attaquer à la racine des problèmes non sans un certain nombre de succès locaux.

Dans le Territoire de Belfort, le **PRE** (Programme de Réussite Educative) d'Offemont a été réalisé avec sérieux et un réel partenariat de tous les acteurs soutenus par la collectivité.

Les jeunes sont devenus depuis trois décennies la **variable d'ajustement** à la crise économique.

Dans le Territoire de Belfort, le PRE d'Offemont a été réalisé avec sérieux et engagement des principaux partenaires.

La situation qui leur est faite produit régulièrement des accès de fièvre mais les jeunes considèrent de moins en moins l'outil politique et les élections comme un moyen de poser des revendications qui leur soient propres **compte tenu du « sort » qui leur est fait**.

Un léger « frémissement » avait eu lieu aux « présidentielles » de 2007 des deux côtés de l'échiquier mais qui très vite est retombé.

Aux dernières élections régionales, près des **trois quarts des jeunes de 18 à 25 ans** n'ont pas voté. Le **CEVIPOF** « Centre d'Etude de la Vie Politique » rattaché à « Sciences-Po

Paris » qualifiait les abstentionnistes jeunes « **d'enfants du désenchantement** » sans que cela signifie qu'ils se désintéressent complètement de l'avenir. En revanche, ce qui est dominant **c'est que ce sont les moins de 35 ans précarisés**, habitant les banlieues qui sont les plus abstentionnistes et pourtant dans toutes les études menées par différents instituts, les jeunes sont très en attente de politiques qui permettent de penser leur avenir et le futur de la société.

Après les émeutes urbaines de **2005**, le sociologue J.P. LE GOFF avait parlé d'une « **désaffiliation** », d'une « **déstructuration de l'appartenance de classe et à la nation** ». LE GOFF comparant le contexte actuel avec celle des années 1930 ajoutait : « dans ces années là, on était pauvre, victime de chômage, mais inséré dans des collectifs capable de canaliser sa révolte ».

Aujourd'hui, c'est la dépréciation de soi qui domine, la déprime, la désocialisation.

Les Jeunes et l'emploi

Il est vrai que 60 % des jeunes actifs de moins de 25 ans sont dans une situation précaire ou au chômage.

Selon l'**OCDE**, un jeune de France met entre 8 et 11 ans pour entrer durablement sur le marché de l'emploi c'est-à-dire décrocher un CDI.

Le BIT (Bureau International du Travail) parle de « **génération perdue** ».

Un sondage effectué par le CSA fin septembre 2010 montre le **désespoir grandissant** : 6 jeunes sur 10 considèrent que les conditions en vue d'intégrer la vie active sont plus difficiles pour eux que pour les générations précédentes. Un chiffre qui monte à 68 % lorsqu'il s'agit d'étudiants ce qui prouve que le doute s'insinue de plus en plus par rapport aux diplômés et même chez les diplômés !

Ce qui tend à confirmer une étude de l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) réalisée auprès de 4000 jeunes diplômés à bac + 4 promotion 2009 : 8 mois après leur diplôme, 36 % d'entre eux sont sans emploi ! Mais **55 % d'entre eux considèrent la situation comme révoltante**.

Toujours dans le même sondage CSA, 79 % des jeunes mettent en cause les responsables politiques devant les banques (76 %) responsables de la crise actuelle.

Les jeunes ont également conscience qu'avec la crise, les employeurs sont en position de force pour leur faire accepter n'importe quel salaire, n'importe quel contrat et n'importe quelles conditions de travail.

Seuls 25 % pensent que leur avenir est prometteur, 57 % d'entre eux vivent encore chez leurs parents à 25 ans.

Le chômage des 15-24 ans dans les zones urbaines sensibles atteint 45 %.

Les jeunes adultes de moins de 25 ans n'ont pas accès aux minimas sociaux et ne peuvent compter que **sur les solidarités familiales** lorsqu'elles sont possibles ou lorsqu'elles existent sinon c'est la rue, la débrouille.

L'observatoire des inégalités de mai 2010 notait à la suite de l'INSEE que la pauvreté touche 1.5 millions des moins de 20 ans en France selon l'INSEE en utilisant le seuil de 50 % du revenu médian.

L'indicateur européen se situe à 60 % du revenu médian. Cette pauvreté est la conséquence du bas niveau de revenus de leurs parents dû en particulier au chômage ou à la précarité de leur emploi.

La pauvreté touche par ailleurs de plus en plus de jeunes adultes (800 000 sont concernés sur la tranche 20 à 29 ans).

A Paris, 50 % des SDF sont des jeunes de moins de 30 ans dont certains diplômés.

Les jeunes occupent plus souvent que la moyenne des emplois précaires : chez les jeunes, la proportion d'intérimaires est plus de 4 fois supérieure à la moyenne de la population active occupée. L'intérim représente 40 % du travail des jeunes contre 11 % des adultes.

Pas moins de 17 % des jeunes sont employés en CDD contre 8 % pour l'ensemble de la population.

Le **mal emploi** comme le qualifie la revue « Alternatives Economiques » a pour conséquence une moindre capacité à se projeter dans l'avenir et une extrême dépendance à la cellule familiale lorsqu'elle existe ou lorsqu'elle le peut à un moment où justement la question de l'indépendance économique et la « sortie » du domicile familial devient cruciale pour fonder un foyer...

Les Jeunes et l'emploi en Territoire de Belfort

A Belfort, le taux d'activité des 15-24 ans est globalement comparable à la moyenne métropolitaine 42.1 % contre 42.4 %. Mais ce résultat est inférieur à la moyenne départementale (44.3 %) et régionale (45.4 %). La tranche d'âge la plus critique se situe sur les 15-19 ans avec des sorties du système scolaire prématurées et sans qualification... Ensuite, la tranche suivante est déformée par la forte concentration d'étudiants sur la ville même de Belfort (57.6 %) contre 67.3 % en moyenne nationale.

La discrimination homme/femme joue à plein parmi les actifs : 16,8 % des hommes de 15 à 19 ans sont à temps partiel contre 55.2 % des femmes. Pour les 20-24 ans, la part des femmes à temps partiel s'élève à 30.7 % contre 8.1 % pour les hommes. Ces écarts sont largement à toutes les moyennes nationales.

En Territoire de Belfort, le rôle de la MDEJ (Mission Départementale Espaces Jeunes), assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

En 2009, celle-ci a accueilli 2934 jeunes dont 1115 dans le cadre d'un premier accueil.

La MDEJ est reliée au réseau national du Conseil National des missions locales qui a pour mission de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée au sein du réseau des missions locales.

Sa visibilité n'est pas toujours nette au regard des partenaires car le partenariat est complexe et il n'y a pas eu forcément la mise au point au niveau politique départemental d'une vraie politique en direction de la jeunesse. La réorganisation entreprise par le nouveau Président devrait à terme porter ses fruits avec notamment un ajustement des « interfaces » sur le

terrain (éducateur de « rue » des PAS, animateur CSC, éducateurs P.J.J, CDPF, conseillers jeunes du Conseil Général).

L'activité de la MDEJ au cours de la dernière décennie indique une très grande stabilité entre les premiers accueils (environ 1000 par an) et les suivis (2600 par an).

La moyenne des échanges avec chaque jeune est de 3 échanges par an. Mais des écarts surprenants peuvent exister sur les antennes où par exemple sur Delle et Offemont ils sont « sur représentés » par rapport à la population jeune. Mais il n'est pas sûr que les jeunes eux-mêmes distinguent bien dans cette offre multiple « le rôle de chacun des professionnels ». Lorsqu'on compare le ratio atteint par la MDEJ 90 avec le ratio régional, la MDEJ 90 se situe plutôt au dessus de la moyenne en termes de nombres de jeunes accueillis mais la densité plus grande de jeunes en difficultés « joue » aussi dans ce ratio.

En revanche, Belfort Ville est sur représenté par le nombre de jeunes accueillis 1385 soit 57.85 % des jeunes du département alors qu'au nombre d'habitants, la Ville de Belfort représente 35.88 % de la population du Territoire. La même « sur représentation » existe sur « l'EPCI-CAB ». Mais peut être que la répartition des moyens humains « induit » ce résultat.

En France, tout se joue à l'école.

Il n'y a pas véritablement de 2nde chance

Plus d'un million et demi de jeunes de 18 à 29 ans sortis d'études sont en CDD ou à temps partiel, en contrat aidé ou au chômage ou en dehors du marché du travail (CREDOC fin 2009). La problématique de la 2nde chance touche aujourd'hui au minimum des centaines de milliers de jeunes qui « peinent » à trouver un emploi et qui aspirent à un peu de stabilité et un emploi de qualité. Moins l'emploi est de qualité, plus le jeune se décourage. La stabilité du contrat de travail, le confort des conditions de travail et la consistance des perspectives sont essentiels.

L'éloignement relatif du marché du travail concerne 25 % des jeunes sortis d'études, l'éloignement fait 23 % et le fait d'être en dehors du marché du travail 8 %. Les autres sont en CDI à temps partiel.

La majorité des jeunes éloignés de l'emploi de qualité pâtissent d'un faible capital scolaire et d'un faible capital socio-culturel. C'est à leur intention que « le plan 2nde chance » a été mis en place à partir de 2006.

Il existe aujourd'hui « 55 écoles de la 2nde chance » réparties sur 63 sites à travers la France dont une à Belfort qui s'était très vite positionnée favorablement compte tenu des éléments cités sur le profil des jeunes belfortains. Le bilan est assez positif, 60 % des jeunes sortis de « E2C » sont remis sur les rails pour intégrer un travail, une formation, un apprentissage en alternance avec un emploi aidé. Initiées expérimentalement en 1997 par E. CRESSON alors Commissaire Européen, le gouvernement a fortement encouragées leur création à partir de 2006-2007 et généralisé leur territorialisation. L'école de la 2nde chance est un terme à la fois impropre parce qu'on est plus dans un système scolaire classique mais à la fois, il « tend la main aux jeunes » par la nomination de 2nde chance : les formateurs viennent de tous les horizons, on s'adapte au niveau des jeunes pour les tirer vers le haut et leur redonner confiance.

Les E2C ont accueilli l'an dernier 7 800 jeunes dont la moitié venait des « quartiers politiques de la ville ». Le rythme hebdomadaire est de 35 heures connu dans le monde du travail. L'objectif est aussi de favoriser l'accès à l'emploi : la formation est construite prioritairement en direction des secteurs en difficultés de recrutement (bâtiment, travaux publics, restauration, transports, sécurité) intéressés par l'embauche des jeunes concernés auxquels la formation dispensée apporte une réelle valeur ajoutée aux yeux des entreprises. Un autre type d'établissement concourt à l'insertion sociale et professionnelle, il s'agit des EPID (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) initiées par une ordonnance du 2 août 2005 à partir du contrat effectué chaque année à la journée d'appel de préparation à la défense qui permet d'identifier sur 800 000 jeunes accueillis à l'année environ 60 000 comme ayant des difficultés dans la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Si certains sont uniquement en échec scolaire, d'autres sont aussi en voie de marginalisation sociale. Le taux d'échec constaté dans ce projet « défense 2^{de} chance » est de l'ordre de 20 % ; c'est à la fois encore beaucoup trop mais c'est à la fois une réussite.

S'agissant des jeunes qui « reviennent » de très loin. Une offre d'emploi à la sortie du cycle de formation attend 60 % d'entre eux et 93 % obtiennent un « certificat de formation générale », ce qui pour beaucoup représente leur 1^{er} diplôme !

Il faut savoir que l'armée recrute chaque année 30 à 35 000 jeunes, recrutements qui vont du polytechnicien aux non diplômés. Dotés d'un métier par leur « passage à l'armée », 95 % d'entre eux en fin de contrat trouvent une activité en CDI dans le secteur privé.

En Territoire de Belfort, en 2008 sur 28 jeunes recrutés, 10 jeunes ont bénéficié d'un CDI ou d'un CDD, 4 jeunes sont entrés en formation complémentaire. 14 autres ont été exclus ou sont partis d'eux-mêmes soit un taux d'échec de 50 %.

Il faut aussi parler de « l'insertion par l'économique » qui n'est pas spécifiquement dédiée aux jeunes.

Marginalisation des jeunes

Le **CREDOC** dans son étude de juin 2010 auprès des organismes sociaux et des professionnels en contact direct avec des personnes pauvres notait le **fort accroissement** des jeunes en rupture avec leur milieu familial.

Le CREDOC ajoutait : « ils sont fréquemment sans logement (hébergés chez des amis ou en foyer, en squat, à la rue...). Ils ont souvent un faible niveau de formation. Certains ont occupé des emplois précaires ou des emplois en intérim, mais n'y accèdent plus du fait de la dégradation du contexte économique ».

Ils peuvent connaître des difficultés psychologiques importantes, être dépendants à la drogue et à l'alcool. Tous les organismes sociaux insistent sur l'augmentation du nombre de ces jeunes et les difficultés à trouver des solutions quant ils sont en « errance ». L'étude ajoute : « **leur situation s'explique par un effritement de la cellule familiale, des ruptures, des parents atteints eux-mêmes de mal être et qui ont du mal à accompagner leurs enfants** ».

Michel FIZE, chercheur au CNRS spécialiste des problèmes de la jeunesse et auteur il y a quelques années d'un « livre noir sur la jeunesse » n'hésite pas à parler de la constitution d'un véritable prolétariat ; **un tiers des personnes reçues dans les permanences de Médecins du Monde à Paris sont des jeunes de moins de 25 ans !**

Une enquête conjointe d'**IPSOS** et du **Secours Populaire Français** réalisée cet été dans le cadre de « **l'observatoire de la pauvreté** » auprès de 1 000 français âgés de plus de 15 ans toutes catégories confondues révèle :

- Un jeune sur deux se dit angoissé quant à sa situation et à son avenir,
- Un sur trois se déclare même en colère (38 %),
- Un sur deux considère que les études ne garantissent pas une insertion plus facile dans le monde dont 25 % pensent que ce n'est pas du tout,
- Sept jeunes sur dix pensent que la place accordée aux jeunes dans la société française n'est pas assez importante,
- Pour 21 % des 18-30 ans, c'est même le désespoir qui a pris le dessus. C'est particulièrement le cas des jeunes des catégories populaires,
- Un jeune sur quatre a rencontré des difficultés importantes pour payer certains actes médicaux.

Le seul aspect rassurant de cette étude semble être que les jeunes sont plutôt satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec leurs proches (famille, copains, copines) lorsqu'ils n'ont pas été mis dehors.

On pourrait ajouter que 70 % des moins de 25 ans inscrits à l'UNEDIC ne sont pas indemnisés. Les $\frac{3}{4}$ des jeunes de moins de 25 ans sans emploi ne bénéficient d'aucune allocation chômage. Quatre « entrants » sur dix dans le dispositif RMI devenu RSA sont des jeunes de la tranche 25-29 ans, 70 % des étudiants auto financent tout ou partie de leurs études.

La question qui nous est aussi posée est comment la jeunesse peut-elle accepter de commencer sa vie sociale et professionnelle dans de telles conditions de précarité ? **Le discours sur l'égalité, la fraternité ne tient plus lorsqu'il est contredit par les faits.**

Une enquête encore plus récente (septembre 2010) de l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) révèle que les jeunes diplômés de 2009 sont les victimes de la crise. L'accès à l'emploi s'est fortement dégradé : huit mois après sa sortie du système éducatif, la « **génération 2009** » atteint un niveau d'emploi de **64 %** contre 68 % pour la « génération 2008 » et **77 %** pour celle de **2007** : soit une perte de 13 % en deux ans. La part des CDI dans les emplois offerts diminue et tombe à 47 % en baisse de 7 % en 2008 et de 14 % par rapport à 2007.

La satisfaction des jeunes à l'égard de leur emploi continue de baisser et **32 % des jeunes en poste estiment que leur emploi est en dessous de leur qualification.**

L'accès à un emploi stable se réduit :

En 1995, 97 % des jeunes avaient un accès à un emploi stable 5 ans après la fin des études.

En 2000, le pourcentage est tombé à 80% (source DRESS).

Les jeunes et le logement

En 1973, les moins de 30 ans représentaient 25 % des locataires HLM et les plus de 65 ans 11 %.

Aujourd'hui, les jeunes représentent seulement 11 % des locataires HLM alors que les plus de 65 ans représentent aujourd'hui 21 %. **53 % des jeunes ménages sont logés dans le parc privé, donc beaucoup plus cher et notamment dans les zones de marché tendu** et 19 % seulement dans le parc social. Leur statut précaire les élimine donc du logement social.

En 2006, les moins de 30 ans représentent 25 % des emménagés récents.

Si en 2002, le taux d'effort des ménages jeunes locataires du secteur libre atteignait 20 %, aujourd'hui le **taux d'effort** net est de l'ordre **de 40 %**. La diminution des revenus, la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation des charges en sont les raisons essentielles.

Le taux de **surpeuplement** atteint 21 % pour les ménages jeunes à bas revenus contre 8 % pour les autres ménages.

En logement ordinaire, 21 % des ménages de moins de 30 ans occupent un logement trop petit ; 9 % un logement de qualité médiocre.

Parmi les étudiants, 51 % vivent chez leurs parents et 13 % une résidence collective. Seulement 36 % ont un logement autonome, ordinaire. **C'est un des plus bas taux d'Europe occidentale.**

La déco-habitation est plus difficile aussi pour les jeunes en emploi précaire. En **2006, 33 % des jeunes de 25 à 29 ans en contrat d'apprentissage et 32 % de ceux en interim vivent toujours chez leurs parents.**

Les jeunes de 18 à 29 ans représentent en France près de 9.6 millions de personnes : 5.7 millions de 18 à 24 ans, 3.9 millions de 25 à 29 ans.

4.6 millions de jeunes vivent chez leurs parents soit 47 % d'entre eux. 14 % des jeunes sont toujours chez leurs parents à l'âge de 30 ans. La mobilité résidentielle des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans est de 32 % par an alors qu'elle est de moins de 5 % pour les ménages de plus de 55 ans.

Une contradiction majeure est fréquente : d'un côté la mobilité induite par la recherche d'un emploi et de l'autre un système figé qui n'autorise pas cette mobilité par manque de moyens financiers dans le soutien aux jeunes à moins que ce soit la volonté politique qui soit défailante.

En 1973, les moins de 30 ans représentaient 25 % des locataires HLM et les plus de 65 ans 11 %. Aujourd'hui, les jeunes représentent seulement 11 % des locataires HLM alors que les plus de 65 ans représentent 21 %, 53 % des jeunes ménages sont logés dans le parc privé, beaucoup plus cher, notamment dans les zones de marché tendu et 19 % dans le parc social.

En 2006, les moins de 30 ans représentent 25 % des emménagés récents.

Les conditions d'accès et le coût des logements du parc locatif privé sont de plus en plus inadaptés aux ressources des plus jeunes. Le taux d'effort net des ménages jeunes locataires du secteur libre atteignait en moyenne 20 % en 2002, mais l'augmentation de la charge brute et la diminution des revenus conduisent aujourd'hui à des taux d'effort net de l'ordre de 40 % dans le parc locatif privé.

Le taux de surpeuplement atteint 21 % pour les ménages jeunes à bas revenus contre 8 % pour les autres ménages.

L'accès à un logement autonome est l'un des critères principaux du passage des jeunes à l'âge adulte. Or les jeunes rencontrent quatre difficultés majeures :

- La précarité de l'emploi,
- Des ressources limitées,
- Des montants des loyers et des charges trop élevées,
- Une solvabilité insuffisante par les aides à la personne.

De plus, les femmes et les jeunes filles sont beaucoup plus vulnérables et connaissent de plus grandes difficultés encore.

A cela s'ajoute pour les jeunes de 18 à 25 ans, chassés du domicile familial, sans formation et sans ressources.

Selon l'ONPES, 18 % des publics en grande difficulté sont des jeunes en rupture avec leur milieu familial. Ils sont en errance de foyers en squatt. Ils connaissent des difficultés psychologiques importantes. Leur environnement est marqué par la violence et par des situations de dépendance aux drogues et à l'alcool.

Les conditions d'octroi de l'APL ne sont pas favorables à la mobilité : délai de carence, situations en double voir triple résidence pour lesquelles l'APL est demandée.

Les jeunes et le logement en Territoire de Belfort

Le manque de mobilisation des collectivités locales pour élaborer des plans habitat pour les jeunes est patent.

Une étude des besoins dans le cadre du PDALPD 2006-2010 en faveur des jeunes défavorisés faisait apparaître que ce qui poussait les jeunes à désirer un logement autonome sont dans l'ordre la rupture familiale (41.9 %), un premier emploi (25.8 %), s'installer en couple (22.6 %) et l'âge (9.7 %).

Parmi les jeunes suivis par la MDEJ fin 2007, seuls 23 % disposaient d'un logement autonome.

Selon une enquête de l'INSEE menée en 2001, 20 % des sans domicile ayant eu recours à un dispositif d'aide sociale étaient des jeunes de 18 à 24 ans. Le mouvement semble s'être amplifié depuis l'automne 2008. A Belfort, au cours de l'année 2004, 30 % du public hébergé en accueil de nuit ou en hébergement temporaire était constitué de jeunes.

L'enquête sur l'autonomie des jeunes en Territoire de Belfort menée par l'UDAF en 2007 a montré que les jeunes âgés de 18 à 30 ans habitent en majorité dans un logement autonome. En effet, 6 jeunes d'origine belfortaine sur 10 résident hors de la maison familiale. Parmi les jeunes adultes qui ont acquis leur autonomie résidentielle, la moitié vit en couple. La colocation est un phénomène marginal et concerne avant tout les étudiants.

Aussi les jeunes adultes qui vivent seuls (sans parent, sans conjoint ne représentent que 25 % de cette population.

Les jeunes qui vivent actuellement chez leurs parents sont âgés en moyenne de 21.1 ans. Les jeunes âgés de 25 ans et plus représentent tout de même 13 % et 3.5 jeunes sur 10 ont moins de 20 ans.

Les jeunes actifs vivant chez leurs parents 23 % sont plus nombreux que les inactifs (14 %). Mais la plus grande part est constitué de jeunes inscrits dans un cursus de formation.

De même, une part des jeunes vivant au domicile de leurs parents ont déjà vécus seuls (21 %) ; les aléas de leurs parcours professionnels ou étudiantin les ramènent au foyer familial.

50 % des jeunes d'origine belfortaine âgés aujourd'hui de 18 à 30 ans ont quitté le domicile conjugal par obligation, dont 3 % dans une situation conflictuelle et 23 % par volonté de prendre son indépendance et du champ à l'égard du cocon familial.

Il est intéressant de noter **que les filles partent davantage que les garçons pour leurs études ce qui est logique puisqu'elles** « investissent » beaucoup plus que les garçons dans ce domaine. Mais aussi, et dans le même temps, **les filles quittent davantage leurs parents pour une vie à deux même avant d'être active.**

Pour ceux qui ont quitté leurs parents, ils sont en grande majorité locataires : 67 % et ils résident majoritairement dans le parc privé (54 %), 26 % sont accédants à la propriété et **seuls 13 % des jeunes vivent en secteur HLM.**

Parmi ceux qui sont locataires, 31 % se disent insatisfaits de leur logement et souhaite changer du fait de la surface restreinte. Leur recherche s'effectue essentiellement en direction de T2 ce qui devrait **faire réfléchir pour l'offre les bailleurs sociaux sur leur politique de construction et d'attribution.**

Enfin le lieu de vie des jeunes « émancipés » ne semble pas distendre les liens avec la famille. Au contraire, seuls 1 % des jeunes qui ont un logement autonome n'ont pas de rapport serein avec leurs parents contre 12 % de ceux qui vivent avec leurs parents.

La sociologue Emmanuelle MAURAYE analysait que finalement **la décohabitation contribuait à changer la nature des relations.** Elles seraient non plus affectives **mais électives, les rencontres parents/enfants devenus jeunes adultes seraient alors le fruit d'une volonté commune de passer du temps ensemble.**

Les jeunes en Franche Comté et en Territoire de Belfort

La part des jeunes de moins de 25 ans en Franche-Comté est en constante régression. Ils représentaient 38.9 % en 1982 ; 31.6 % en 2004 ; 24.7 % probablement en 2010.

Cette tendance est générale en France avec le vieillissement de la population et l'arrivée au-delà de 60 ans des classes « pleines » de 1947 à 1950. **Cependant la Franche-Comté se situe pour la proportion des jeunes légèrement au dessus de la moyenne nationale.**

Le département du Territoire de Belfort est un département jeune rapporté à la France métropolitaine et la Ville de Belfort encore plus.

En 2006, les 11-24 ans représentaient 21.8 % de la population sur la commune de Belfort contre 18.7 % au niveau départemental et 17.8 % au niveau régional. La proportion était de 17.7 % au niveau national. Mais il est vrai aussi que la part des étudiants représente 4.7 % sur la Ville de Belfort et 2.6 % sur le département.

Mais, il faut aussi signaler qu'un jeune sur trois de 20-24 ans habitait en dehors de la Franche Comté pour des raisons d'études. Parmi les communes de « même taille », la Ville de Belfort comporte une faible proportion de jeunes sédentaires.

L'offre d'emploi est insuffisante depuis la désindustrialisation (période 2002-2010) mais aussi les jeunes ne « veulent » plus occuper les mêmes emplois que leurs pères dans le secteur de l'industrie.

Compte tenu des évolutions démographiques nationales la part des 11-24 ans devrait « tomber » à 18.2 % en 2030.

Dans le Territoire de Belfort, **la scolarisation des 18-24 ans au-delà du bac est supérieure** à la moyenne nationale. Mais à l'autre bout de la chaîne, les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou non scolarisés sur la tranche d'âge 15-24 ans est supérieure à la moyenne nationale : 21.2 % contre 18.5 % avec une forte proportion de filles.

La discrimination homme/femme se retrouve amplifiée chez les jeunes actifs : 16.8 % des hommes de 15 à 19 ans sont à temps partiel contre **55.2 % pour les jeunes femmes**.

L'écart est beaucoup moindre sur les moyennes nationales respectives ce qui laisse sous entendre qu'il y a un gros effort à produire pour réduire cet écart.

Il est à noter également qu'à Belfort, la jeunesse active des 15-24 ans occupent essentiellement des emplois de service ou ouvriers. Les salaires sont relativement bas du fait des temps partiels et la médiane des salaires se situe **à 941 €** (chiffres de 2007) soit légèrement au dessus du seuil de pauvreté de l'année de référence. Dès lors, en Territoire de Belfort comme ailleurs en France, **les jeunes en contrats précaires sont confrontés à de terribles difficultés pour accéder à l'autonomie et à commencer par le logement surtout lorsque leurs parents ne peuvent se porter caution solidaire.**

En terme de politique publique locale, une démarche volontariste devrait être élaborée avec les bailleurs sociaux et le Conseil Général, pilote du FSL pour les sortir de cette précarité chronique et induire un minimum une solidarité intergénérationnelle qui aille aussi en direction des jeunes.

Une politique publique à l'égard des jeunes de plus en plus inopérante

Un premier problème qui est de l'ordre de l'héritage historique français c'est que les politiques sociales destinées aux jeunes sont presque toutes « **familiarisées** » c'est-à-dire « **raccrochées** » aux politiques familiales, et donc ils **n'en sont pas directement les destinataires mais leurs parents**, héritage de la famille patriarcale ; il en est ainsi pour les prestations sociales (20 ans), pour le complément familial et les aides au logement (21 ans). **Ces prestations sont particulièrement importantes et ont un effet amplificateur pour les familles nombreuses et modestes d'où l'attachement à ce système indépendamment du poids historique et politique de la famille en France tout au long du XXIème siècle.** L'enracinement rural de la France pèse encore sur les structures et explique « le poids » de la famille.

Il est d'ailleurs symptomatique que plusieurs, **tant à gauche qu'à droite, le projet d'extension des allocations familiales jusqu'à 22 ans ait été suggéré encore récemment !**

Là où les pays du nord de l'Europe recherchent l'autonomie des jeunes y compris financière dès leur majorité légale, la France déplace la solidarité familiale avant tout au risque d'accentuer la dépendance à l'égard des parents et c'est un maintien « **forcé** » à l'intérieur de la cellule familiale qui provoque de plus de « **ruptures dramatiques** ». L'effet Tanguy est marginal contrairement à ce que l'on a essayé de faire croire ; le personnage principal Tanguy était un jeune normalien qui avait « **les moyens** » de son indépendance ! La jeunesse

des classes populaires est loin de ce monde là !

Les transferts familiaux représentent **en France 43 % du budget mensuel moyen** des étudiants contre 11 % en Finlande, 26 % au Royaume Uni, 29 % aux Pays Bas.

En 2001, l'INSEE indique que l'entraide en France de la famille pour les 18-25 ans à un montant moyen de 2500 €.

En 2007, 600 000 donations et partages ont été enregistrés pour une valeur transmise qui est en moyenne de 56 000 €.

De même la politique fiscale comporte les mêmes ambiguïtés : un majeur peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents jusqu'à 21 ans voire 25 ans s'il est étudiant. **Mais ce dispositif rend service surtout aux classes moyennes qui ont d'autant plus de réduction que leurs revenus sont élevés du fait que ceux qui sont d'origine modeste et veulent faire des études sont obligés de travailler en même temps qu'ils font leurs études !** : l'occupation d'un emploi régulier intensif (plus de 16 heures par semaine) réduit **significativement** la probabilité de réussite à l'examen de fin d'année en moyenne de **18 points**.

Les bourses d'Etat prennent en compte la plupart du temps la situation financière des parents pénalisant avec les effets de seuil et l'érosion monétaire, les jeunes issus des classes moyennes inférieures.

En fait, les jeunes n'ont pratiquement pas de droits indépendants du revenu de la famille : seule l'aide au logement même si elle s'effectue en partie sur la base du revenu des parents, **comporte une assiette forfaitaire qui permet à 1.15 millions d'allocataires de moins de 25 ans de la percevoir dont 2/3 d'étudiants**.

L'aide mensuelle moyenne se situe à 161 € ce qui n'est pas négligeable et couvre à peu près 48 % du montant du loyer.

L'allocation de logement est cumulable avec le rattachement au foyer fiscal de la famille.

Quelles solutions pour les jeunes ?

Les solutions adoptées par quelques pays européens.

Le Danemark fait figure de pays modèle pour sa politique à l'égard des jeunes tout comme en matière de « flexisécurité ». Mais sans doute, l'une et l'autre sont-elles liées lorsque précisément on veut être attentif à l'avenir des jeunes !

A partir de 18 ans, tout individu a droit, sans limite d'âge et quels que soient ses moyens, à 70 « bons mensuels » pour financer ses études soit l'équivalent de 6 années de formation. La particularité de ce système est sa grande flexibilité puisque **l'utilisation de ces bons est libre** ; les jeunes peuvent faire des « allers et retours » entre activité professionnelle et études sans en perdre le bénéfice. Ces bons se composent pour 2/3 de bourses (**695 €** pour les jeunes qui ont quitté le domicile parental et **346 €** pour ceux qui vivent encore chez leurs parents). Rappelons qu'en France, le « RSA socle » (ex RMI) se situe à **464 €**. Un tiers de la somme versée est un prêt garanti par l'Etat et remboursable une fois installé durablement dans la vie active. Ce soutien important de l'Etat a deux effets : d'une part le jeune peut expérimenter et chercher sa voie avec la souplesse permise entre emploi et

étude et en même temps se responsabiliser tout en étant maître de ses initiatives et d'autre part favorise la mobilité et l'adaptation aux évolutions économiques et sociales du pays en jouant la carte jeune !

Le Danemark consacre 0.8 % de son PIB aux jeunes ; cela peut paraître à certains excessif mais est-il excessif de préparer l'avenir ?

Le Royaume Uni a choisi une option d'autonomie des jeunes plus conforme à sa tradition libérale alors que l'Europe du Nord est dans une tradition sociale démocrate.

Le Royaume Uni favorise lui aussi l'autonomie des jeunes soit par le travail, soit par **l'endettement** notamment pour effectuer des études. Le coût des études supérieures est très élevé (on a vu récemment que l'augmentation des frais de scolarité jusqu'à 10 000 € avait provoqué une véritable émeute). Certes des bourses existent pour les étudiants de familles modestes mais très restrictif au niveau des critères de ressources. De ce fait, les jeunes anglais ont tendance à laisser tomber les filières universitaires pour travailler très tôt et dans un marché où la réglementation a été totalement démantelée. L'accès au travail est favorisé le plus vite possible ce qui n'empêche pas dans les quartiers populaires le chômage et la précarité des jeunes même s'ils sont largement inférieur à ceux de la France.

Le Royaume Uni a un autre système de **dotation** en capital. Chaque enfant a droit à un triple versement d'un montant de **250 livres soit 302 €** versés en 3 fois à la naissance, à l'âge de 7 ans et à l'âge de 11 ans. Cette somme peut être doublée pour les enfants nés dans un ménage modeste et l'épargne privée en faveur des enfants est encouragée, **les jeunes feraient ce qu'ils veulent de ces fonds**. Les premières études menées avec le recul nécessaire sur l'impact de ces mesures montrent leur faible redistributivité et en fait ce sont les familles riches ou celles issues des classes moyennes qui en profitent parce qu'elles ont la capacité d'abonder les comptes de leurs enfants.

En France, des scénarios mixtes ont été élaborés :

Quatre rapports ont marqué les discussions :

- **Le rapport Thelot-Villac de 1998** dont les principaux axes étaient les suivants :

- Un recul de l'âge limite des prestations familiales à 22 ans,
- Une aide à la jeunesse, tranche d'âge limitée de 20 ans à 22-23 ans versée à tous mais imposable et de l'ordre de 120 à 240 € par mois
- La suppression du cumul pour les étudiants entre rattachement fiscal au foyer des parents et aide au logement (mesure proposée récemment par le Ministre du budget puis abandonnée de crainte de provoquer la révolte des étudiants),
- Le rattachement fiscal pour les étudiants aux parents ne pourrait aller au-delà de 22 ans (aujourd'hui 25 ans).

- **Le rapport H. Brin au CES** (Conseil Economique et Social) 2001 :

- Axe fort sur l'insertion professionnelle avec un système de prêt/formation remboursable (montant à évaluer) et une aide d'environ 200 € par mois tant que le revenu professionnel est inférieur à 55 % du SMIC,
- Refus de la création du « RMI jeune » (couverture 20-25 ans),
- Ce projet complétant les dispositifs existants que ce soit en termes de prestations familiales ou d'exonérations fiscales, prestation logement, quotient fiscaux, etc...

- Le rapport J.B Foucault-N. Roth à l'initiative du Premier Ministre dans le cadre de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes (2002).

Quatre schémas sont proposés alternatifs et correspondant à des philosophies différentes :

- a) Renforcement des aides suivantes existantes : augmentation des bourses, extension de l'ARS (allocation de rentrée scolaire) aux études secondaires, seuil limite étendu à 22 ans.
- b) Rattachement fiscal aux parents non autorisé au-delà de 22 ans et mise en place d'une allocation forfaitaire imposable de 150 € par mois aux jeunes de 20 à 21 ans avec suppression concomitante des prestations familiales et de l'aide au logement aux parents.
- c) Mise en place d'un revenu social jeune versé de 18 à 24 ans sur la base du RMI. C'est la première fois que dans un rapport officiel cette proposition apparaît. Le CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques, membre de l'UNAF), dès 1980 avait proposé l'instauration d'un tel revenu et fiscalisable en fonction de la situation du jeune et de ses parents. En 1992, le sénateur socialiste, Marc BŒUF, issu des mouvements d'éducation populaire et alors président du CNAFAL avait déposé un projet de loi allant de ce sens.

Dans ses propositions, ce « revenu social jeune » entre 18 et 25 ans se substitue à toute prestation familiale et rattachement fiscal si le jeune est autonome.

- d) Versement d'une allocation de formation versée à tout jeune en formation et égale au montant maximal des bourses et comme dans le scénario précédent, elle se substitue à toutes les autres formes d'aides.

- Le livre vert de la commission sur la politique de la jeunesse dit rapport Hirsch (2009)

- Une dotation serait mise en place sur fonds publics pour les jeunes de 15 à 18 ans d'un montant de **1000 €** par mois pendant 4 ans et pour les foyers non imposables soit 28 % des ménages,
- Pour les foyers dont le taux marginal d'imposition est inférieur à la première tranche du barème de l'IR, la dotation serait de **500 €** par mois soit 32 % des ménages,
- Pour ceux qui sont sur taux marginal d'imposition inférieur à 2nde tranche du barème de l'IR, ce serait **250 €** par an. 32 % des ménages seraient concernés.
- Les 8 % les plus riches ne percevraient rien.
- Enfin un prêt de 10 000 € mobilisable à partir de 18 ans et remboursable après l'entrée dans la vie active serait mis en place et un versement universel de 1000 € à 18 ans.
- La contrepartie de ces dotations serait l'annulation du versement des prestations familiales entre 18 et 22 ans.

D'autres scénarios également ont été mis au point notamment en 2005 dans le rapport Godet/Sullerot qui « joue » uniquement sur le registre du montant des allocations familiales qui pourraient être perçues selon un certain pourcentage même lorsque l'aîné ou les aînés ont dépassé l'âge de 20 ans et jusqu'à ce qu'ils soient entrés dans la vie professionnelle.

Synthèse :

On le voit les différentes propositions jouent sur plusieurs registres tout en étant un peu « empêtré » dans les dispositifs existants, héritage d'une longue « sédimentation » de politiques familiales, natalistes et fiscaliste qui tendent finalement à conserver dans le giron familial le jeune majeur.

Tous les paradoxes et les contradictions sont alors permis ; qu'est ce qu'une indépendance accordée à 18 ans sur le plan juridique et une situation où les choix économiques et sociaux maintiennent les jeunes dans la dépendance ! Bouger les différents curseurs ne sert pas à grand-chose.

Face à cela, deux autres options se dessinent :

- Une option « libérale » qui accorderait une dotation forfaitaire à tous les jeunes remboursables sur leur futur revenu d'activité sur fond de raréfaction des financements publics qui ferait payer à « prix coûtants » les services publics et en particulier celui de l'éducation et qui opérerait sous couvert de responsabilisation une rupture brutale avec les politiques familiales de ces quarante dernières années et s'approcherait du modèle anglo-saxon.
- Une option « solidariste » qui consisterait à la mise en place d'un revenu jeune, du « RSA jeune » de 18 à 25 ans ou de 20 à 25 ans sous condition de ressources.
- Le RSA jeune actuel tel qu'il a été mis en place au 1er septembre 2010 impacte très peu de jeunes contrairement aux annonces effectuées il y a 1 an. Si 15 000 allocataires sur l'ensemble de la France sont passibles contrairement aux 150 000 annoncés, en Territoire de Belfort pour l'instant, nous sommes à peine à **20 dossiers** !

La question de fond c'est bien l'exclusion de la jeunesse du marché du travail et le fait qu'elle est devenue **la variable d'ajustement du marché** du travail. On ne peut prolonger indéfiniment et artificiellement l'enfance et la jeunesse. On ne peut faire démarrer les jeunes dans leur vie adulte par une longue période précaire et humiliante tout en prétendant les traiter en adulte !

L'autonomie des jeunes est un besoin pour l'ensemble de la société qui a besoin de dynamisme, d'innovation pour affronter l'avenir et de solidarité entre les générations !

Le débat qui a surgi à propos du financement des retraites n'est pas anodin : la solidité du système par répartition tient à la garantie que se **transmettent** les générations successives. L'équité **intergénérationnelle** est le produit d'une **lente construction sociale et solidariste** et d'un échange entre générations qui indépendamment de la retraite inclut l'éducation nationale, les services collectifs et beaucoup de biens publics financés par l'impôt, biens collectifs qui sont transmis au fil des générations ; c'était la perspective aussi de l'ascension sociale pour tous et que les conditions de vie de la génération suivante allaient encore s'améliorer. En répartition, chaque génération reçoit de la suivante et a une dette sociale à l'égard de la précédente.

C'est un échange de biens qui fait référence à la stratégie du « **don** » si bien décrit par les anthropologues : c'est la notion de « **dette de vie** ». Le pacte social et républicain de 1945 était une rupture avec la logique de l'assurance et du contrat individuel qui revient en force avec l'option libérale. En **système solidariste** (concept inventé par Léon Bourgeois et appliqué au champ de l'économie sociale et solidaire). Chaque génération qui a reçu la vie de la génération précédente doit la donner à son tour à **la génération suivante et en la donnant, rendre ce qui a été donné.**

Si un doute s'installe et c'est le cas aujourd'hui chez les moins de 30 ans (**génération sacrifiée**), alors les solutions individuelles, corporatistes, du chacun pour soi prendront le dessus occasionnant des dégâts irréparables à la cohésion sociale.

La suspicion qui règne en France à l'égard des jeunes depuis 1968 est mortifère : plutôt que d'y faire toute sa place et d'ouvrir une espérance pour l'ensemble de la Nation, elle est vécue comme un danger politique. Lorsqu'on avance l'idée d'une réelle solidarité à travers la mise en place d'un revenu jeune, on voit ressurgir l'idée qui d'ailleurs avait déjà été émise en 1989 lors des discussions autour de la mise en place du RMI, d'encourager la fainéantise et l'assistanat à vie.

D'où des demi-mesures ou de pseudo mesures sans efficacité sur le fond.

Le taux de suicide chez les moins de 25 ans a doublé en un quart de siècle en France ; le nombre de tentatives a quadruplé et la France détient ce triste record en Europe. Vivre le non emploi, le « no future » c'est la déprime au quotidien, c'est l'agressivité, les maladies, les problèmes relationnels. Le non emploi conduit à la **désocialisation, à la privation de toute reconnaissance sociale donc à des problèmes identitaires**.

Car les « collectifs » de travail contrairement à ce qu'ont pu raconter les libéraux de tous pays dans les années 1980 structurent les personnalités et forgent les identités. Et ces problèmes sont vécus dans toute les banlieues populaires que les jeunes soient issus de l'immigration ou pas même si ces derniers le ressentent avec une acuité beaucoup plus intense du fait du racisme ambiant.

Les jeunes des « banlieues » cumulent tous les handicaps : scolaires, familiaux, identitaires, précarité ; pas d'avenir, pas de présent, pas de racines ; disqualifiés avant même d'avoir commencé leur vie ; méprisés, humiliés, aigris.

Reste l'affirmation par la violence, par « l'argent facile » généré par l'économie souterraine où on « singe » le comportement des « nouveaux riches » mondialisés, issus de la spéculation boursière.

Ces deux mondes se rejoignent dans le cynisme, la brutalité, la prédation et la consommation à outrance !

Les jeunes veulent un vrai travail, ne supportent plus leur dépendance. Ils ne supportent pas même, s'ils les subissent par « nécessité alimentaire » les petits boulots qui ne conduisent à rien, les stages-parkings, les contrats aidés qui servent de bouche trou aux employeurs.

Les discours sur l'égalité, la fraternité, la solidarité ne tiennent plus lorsqu'ils sont contredits par les faits !

Les jeunes ne sont plus vus et appréciés comme un capital humain, comme l'avenir d'un pays mais comme un problème social !

Méditons les paroles de **Pierre Mendès-France**, éminent homme politique estimé d'un bord à l'autre de l'échiquier politique, visionnaire qui avait compris très vite et avant tous les autres que la décolonisation était inéluctable tout comme il avait compris le rôle et l'importance de la jeunesse pour l'avenir d'un pays : **« j'ai toujours éprouvé une grande solidarité à l'égard des jeunes ; c'est pour eux qu'un homme politique doit travailler. Je blâme ceux qui les oublient dans leurs déterminations et leurs actions ».**

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, élever le niveau général des qualifications, développer l'alternance et revaloriser l'enseignement professionnel.

Les contrats de professionnalisation sont une vraie réussite et porteuse pour les jeunes qui utilisent de plus en plus cet outil pour « pénétrer » les entreprises.

L'introduction du bac professionnel a fortement incité à la poursuite d'études vers le niveau IV. Les « bacs pros » ont augmenté de 21 % entre 1995 et 2007. En 2009, plus d'un jeune bachelier sur cinq est issu de l'enseignement professionnel soit quatre fois plus qu'en 1990. Le nombre d'apprentis en 10 ans a augmenté de 26 %. En 2009, sur 2.9 millions âgés de 15 à 25 ans, en emploi soit plus de 600 000 étaient en contrat d'alternance dont 70 % en apprentissage.

Cette voie est devenue une véritable filière correspondant aussi au désir de certains jeunes de « gagner » leur autonomie le plus vite possible.

Pour autant, les difficultés d'insertion persistent pour les moins formés et les sorties sans qualification (de l'ordre de 130 000 par an) ne se réduisent guère depuis 2000.

De même, la « mobilité sociale » ne s'améliore pas : les jeunes issus de milieu modeste sont surreprésentés dans l'enseignement professionnel. C'est à partir de l'orientation en fin de troisième que s'opère la sélection : 85 % des enfants de cadres supérieurs, professions libérales ou chefs d'entreprise s'orientent vers une seconde générale ou technologique contre 45 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

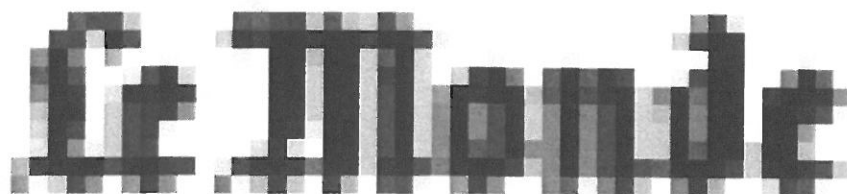
La mise en place d'un **grand service public de l'orientation prévu** depuis l'an dernier et qui tarde à se mettre véritablement en place ne contre balance pas l'influence des facteurs sociaux, culturels et territoriaux.

Ensuite, il y a aussi les distorsions induites par les logiques institutionnelles : une multitude d'acteurs interviennent dans le champ de l'insertion et sur « un marché » porteur où les indicateurs de « sorties positives » conditionnent les ressources de ces opérateurs. La tentation est grande dès lors d'admettre dans ces dispositifs les jeunes « les plus employables » au détriment. Dès lors, les jeunes qui n'intègrent pas ces dispositifs sont condamnés à la précarité. Il serait peut être temps de mettre en place une véritable allocation d'insertion pour les jeunes de 18 à 25 ans, contre partie de leur investissement notamment en formation/qualification.

Jean Marie BONNEMAYRE

ANNEXES

Une paupérisation qui menace la démocratie



03.01.11 | 14h45

| 03.01.11 | 14h18 • Mis à jour le

Le logement est le lieu d'observation idéal d'un phénomène plus général. Les jeunes seniors aisés habitent les centres-villes, où sont les emplois et les médecins, quand les jeunes actifs doivent se loger toujours plus loin, disposer de plusieurs automobiles (d'occasion), assurances, pleins d'essence, pour trianguler maison, école et travail. Prise dans le ciseau des salaires et du logement, leur capacité à élever leurs enfants est mise en défaut, alors que les associations familiales sont visiblement devenues des organisations d'aïeux.

Il en résulte une multiplication des jeunesses avec la prolongation de la crise : à la première jeunesse aux études (celle qui a un peu manifesté sa solidarité avec les retraités), succède la deuxième, entre l'âge de 23 et 28 ans, dans la transition douloureuse vers l'emploi, la précarité ou le chômage.

Une troisième jeunesse se structure, qui se prolonge souvent bien au-delà de 30 ans, faite du constat que le travail ne permet plus de se loger décemment sans le soutien patrimonial de parents riches et généreux (ou morts). Eloignée des centres de décision, cette "tiers-jeunesse" voit son revenu grevé en loyers ou remboursements, son temps libéré évaporé dans les transports et les loisirs pauvres.

Ces jeunes, de moins en moins jeunes, découvrent, à 40 ans, que, si nous sommes jeunes de plus en plus vieux, ils sont vieux de plus en plus jeunes, ce que leur DRH (direction des ressources humaines) sait rappeler à temps.

Dérives inquiétantes

Cette dynamique de vieillissement se développe dans le silence sidéral des victimes. Les soulèvements n'ont jamais été le fait des acteurs les plus faibles. C'est ainsi que la société française s'est enfermée sans bruit dans une "seniorisation" de son Etat-providence, de son patrimoine (on hérite en moyenne à l'orée de la retraite), mais aussi de ses institutions décisionnaires (le renouvellement du Conseil économique, social et environnemental laissant perplexe).

Le pronostic qui en résulte est réservé : isolées dans un non-rapport à la politique, les victimes de ces transformations ont perdu en information, en relation aux syndicats et aux partis censés les représenter, et l'intelligentsia relaie plus souvent le déni que la réalité des faits.

Le scénario noir est écrit : vieillissement des victimes, qui, de jeunes chômeurs et de travailleurs précarisés, deviendront, en 2020 et au-delà, les retraités paupérisés.

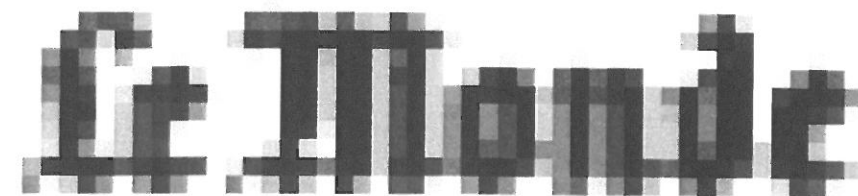
Il n'y aura donc pas de deuxième chance pour ceux qui n'ont pas eu la première, jusqu'au redémarrage qui fera émerger une nouvelle jeunesse qui brisera la chaîne de la dette vis-à-vis des générations passées. Ou, bien sinon, l'enfermement sur le passé nous promettra au déclassement systémique, si ce n'est les deux. C'est bien là le scénario du chien crevé au fil de l'eau.

Evidemment, la déprise politique généralisée résultant de l'absence de transmission politique nous promet aux dérives les plus inquiétantes : populisme, patrimonialisme, autoritarisme, mouvementisme. La démocratie ne peut progresser dans ce contexte.

Louis Chauvel, sociologue, professeur à Sciences Po (Le grand débat)

Article paru dans l'édition du 04.01.11

Les jeunes sont mal partis, par Louis Chauvel



04.01.11 | 08h21

| 03.01.11 | 14h18 • Mis à jour le

Dans les sociétés vieillissantes, la surdité aux problèmes sociaux des générations à venir peut devenir un vrai souci. Mais c'est là un symptôme plus que la cause profonde du mal, qui n'a rien de nouveau. Ce qui est inédit, en revanche, relève de la profondeur du déni d'un phénomène qui s'amplifie. Mon expérience, douze ans après la première édition du *Destin des générations*, me permet d'en établir le constat : depuis 1998, nous n'avons rien fait, alors que nous savions. Chaque fois, les périodes de rémission ont donné l'illusion du rétablissement, mais, en réalité, la situation s'est dégradée.

Quels sont les symptômes de ce mal-être collectif ? Les plus visibles relèvent des difficultés de la jeunesse. Nous le savons, trente-cinq ans après l'extension du chômage de masse, la jeunesse a servi de variable d'ajustement. Chômage record, baisse des salaires et des niveaux de vie, précarisation, développement de poches de travail quasi gratuit (stages, piges, free-lance, exonération de charges, etc.), nouvelle pauvreté de la jeunesse, état de santé problématique et faible recours aux soins, absence d'horizon lisible.

En une décennie, nous n'avons pas progressé - c'est une litote. Nous observons un triple déclassement. Scolaire d'abord, la jeunesse étant maintenant de classe moyenne du point de vue des diplômes, mais en deçà de la classe ouvrière du point de vue des revenus. Au-delà de la valeur des diplômes, le déclassement est aussi intergénérationnel, avec une multiplication attendue des trajectoires sociales descendantes par rapport aux parents.

Il est aussi systémique, puisque, avec la chute des nouvelles générations, ce sont leurs droits sociaux futurs qui sont remis en cause : leur développement humain aujourd'hui, leur capacité à élever leurs enfants demain, et leurs retraites après-demain. Il s'agit donc de la régression du système social dans son entier, et pas simplement celui d'individus. Par-dessus tout, une frustration générale envahit les esprits devant l'accumulation des promesses non tenues : celle du retour au plein-emploi grâce au départ à la retraite des premiers-nés du baby-boom (rapport Teulade de 1999), de meilleurs emplois par la croissance scolaire, dans un contexte où le travail seul ne permet plus de se loger. Il s'ensuit une colère, voire une haine, qui se détecte clairement dans la jeunesse de 2010 et que le mouvement sur les retraites a paradoxalement canalisée.

Il reste que la symptomatologie n'est pas un diagnostic. Celui-ci relève du refus collectif de regarder lucidement notre long terme, et du caractère profondément conservateur, rentier, de la société française dans son entier. Le comportement patrimonial des possédants français accumulant de l'assurance-vie et des logements vides, tout comme leurs grands-parents serraient leurs lingots, relève de la même frilosité.

A droite comme à gauche, l'enjeu est de servir les droits acquis plutôt que de développer ceux de demain. Depuis plus de dix ans, la première information sur les sites Internet des grandes centrales syndicales relève de la retraite, et celui des banques vante les placements à bons taux et sans risques auprès de leurs clients. Notre économie est un capitalisme d'héritiers de énième génération où les nouvelles fortunes peinent à faire leur place, et notre Etat-providence nourrit les jeunes pauvres au travers des retraites de leurs ascendants.

La réforme des retraites aurait pu être un moment propice à l'analyse des années 2030, mais la confrontation, nécessaire, ne fut que celle des postures convenues de notre régime : la droite gouvernementale protège les retraités d'aujourd'hui, son coeur électoral, et sacrifie ceux de demain ; les syndicats et la gauche exigent quant à eux de reporter la charge sur les jeunes actifs, ces grands absents des débats politiques.

Dans son texte sur "la révolution de l'âge" (*Le Monde* du 14 avril 2010), Martine Aubry ne mentionne les jeunes qu'au détour de deux phrases : pour être soutenus par les anciens, et pour avoir confiance en le système. Jusqu'où ? Faut-il s'étonner dès lors que notre Assemblée nationale, la plus vieille au monde, fondée sur la quasi-absence des moins de 50

ans, professionnalisée autour de députés mâles sexagénaires réélus depuis plus de vingt ans, cumulant souvent un mandat et de généreuses retraites, réforme les pensions en conservant ses propres droits acquis et fait porter l'ajustement sur les députés de demain, absents des débats.

Il s'agit de comprendre que ce jeu est "idéal-typique" de notre pays, où les derniers retraités aisés du début du baby-boom décident de l'appauvrissement des générations nées trop tard, victimes muettes d'enjeux où leur absence est sciemment organisée. C'est là une racine de notre mal : le diagnostic de 2010 montre que les "nouvelles générations" nées après 1955, celles entrées dans le monde du travail après 1975 dans le contexte du plein chômage, ont été affectées de façon durable, voire définitive. Derrière ces premières cohortes de vétérans de la guerre économique, les suivantes ont accumulé des handicaps croissants qui forment des cicatrices durables sur le corps social.

Alors que faire ? Pour partie, le traitement est bien connu. L'enseignement est un enjeu vital. L'état de pauvreté de l'université "low cost" à la française effraie les collègues étrangers : nous signons là le choix du déclassement scientifique de notre pays. Mais cela ne suffira pas : à quoi bon former parfaitement des jeunes qui ne trouveront pas d'emploi ?

L'invention du travail quasi gratuit (les stages), massivement subventionné par les parents aisés, n'a pas suffi, et, après trente années d'incurie, il faut aussi réintégrer les anciens jeunes de 1985 qui avaient raté leur entrée dans la vie. Cette politique de retour au plein-emploi est la première priorité de la politique de génération dont nous avons besoin. Il faudra passer par le double tranchant de la fluidification du droit du travail et de l'obligation d'embauche faite aux employeurs. La crise du logement exige aussi un plan de long terme de constructions collectives et de qualité pour densifier le tissu urbain des espaces moyens entre centre et périphérie.

Rien ne se fera sans investissements massifs. Notre défi de la décennie 2010 est que nous abordons mal cette période, en concentrant les trois grands handicaps caractéristiques des blocages des périodes prérévolutionnaires, selon le sociologue Randall Collins : dette massive de consommation empêchant l'élaboration de politiques publiques ambitieuses d'investissement ; frustrations liées à l'accumulation de promesses intenable ; gouvernance du pays déstabilisée par des majorités de plus en plus difficiles à réunir, dans un contexte où plus aucune autorité n'est acceptée.

Ces investissements massifs nécessitent d'en dégager des moyens. On ne peut honorer sans retour les promesses d'une retraite précoce, longue et aisée comme celle des jeunes seniors des classes moyennes d'aujourd'hui, et ces besoins d'investissements d'avenir. Le projet d'abandon de l'impôt sur la fortune (ISF) et son remplacement par une taxation des revenus du patrimoine va dans le mauvais sens, dans une société française où le patrimoine immobilier dormant a vu tripler sa valeur en vingt ans.

Une meilleure taxation des résidences secondaires dans le tissu urbain est de nature à rapporter des ressources considérables tout en fluidifiant de nouveau le marché de l'immobilier : combien de seniors ont leur épargne dans des logements vides à l'année, dans des zones à forte densité, alors que les jeunes familles s'entassent dans quelques pièces ? En réalité, le seul ajustement substantiel susceptible de changer le rapport à la rente consisterait à introduire, dans la déclaration du revenu imposable, la valeur locative, qui est bien un revenu implicite, de l'ensemble des biens immobiliers détenus par les ménages (hors remboursements en cours), en particulier celle de la résidence principale. Cela suppose une réévaluation rapide des valeurs locatives cadastrales, dont on sait les dérives séculaires.

Les seniors de 2010, qui sont propriétaires sans remboursement d'emprunt dans plus de 70 % des cas, ont été les grands bénéficiaires - par les plus-values longues, et donc non imposables - de la crise du logement payée au prix fort par les jeunes actifs. Les seniors urbains des classes moyennes supérieures n'ont jamais vécu aussi à l'aise dans des logements sous-occupés, le couple type de 60 ans vivant à deux dans un cinq-pièces, alors que les jeunes familles sont tenues de s'entasser dans de petites surfaces. La fluidification du marché immobilier qui en résultera permettra ainsi d'ajuster les ressources aux besoins.

Cette mesure est capable de desserrer l'étau du logement et d'activer là une véritable politique de solidarité entre les générations. Mais il faut se rappeler que les périodes de conscience où la société française redécouvre sa jeunesse sont systématiquement suivies de phases d'amnésie où elle oublie jusqu'à l'existence de ses propres enfants. Le patient préfère alors se droguer au déficit, et, dans ces phases, l'investissement dans la jeunesse est un vœu pieux. Parions donc qu'aucun candidat n'aura le courage de s'atteler à une telle politique de générations.

Louis Chauvel, sociologue, professeur à Sciences Po (Le grand débat)

Article paru dans l'édition du 04.01.11